

MÉDECINS GÉNÉRALISTES

LE NORD CANTAL

VOUS OUVRE SES PORTES



- **Activité salariée**
 - Salaire basé sur grilles hospitalières
 - prise en charge des frais de secrétariat à distance, logiciel, bail de location, etc...
- **Activité libérale**
 - Loyer de 350 € par cabinet
 - Défiscalisation complète pendant 5 ans, puis dégressif
 - Aide à l'installation de 50 000€
- **Activité mixte**
 - Centres hospitaliers
 - Cliniques privées
 - Centre de sclérose en plaques



cpts@asnc.fr



04 15 57 00 12



Contactez la CPTS ASNC,
pour plus d'informations